

---

22.12.2023 - 09:07 Uhr

## Oui à l'EFAS: un jalon pour le virage de l'ambulatoire

Bern (ots) -

Après 14 années de discussions, le Parlement a enfin approuvé le projet de financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS). Les hôpitaux et les cliniques se réjouissent de ce résultat, qui accélérera le transfert du secteur stationnaire vers l'ambulatoire. La situation financière des établissements reste néanmoins tendue. Des mesures supplémentaires s'imposent sur le plan tarifaire.

Le dernier jour de session de l'année, le Parlement a dit OUI à l'EFAS et pris ainsi une décision que l'on attendait depuis longtemps. Le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires est décisif pour les hôpitaux et les cliniques afin d'accélérer le virage de l'ambulatoire, pertinent médicalement et réclamé politiquement. Le modèle en vigueur présente de graves incitations indésirables dont la conséquence est un nombre insuffisant de traitements transférés dans le domaine ambulatoire, pourtant moins onéreux. La mise en oeuvre de l'EFAS remédiera à cette situation.

### Une réforme au bénéfice des payeurs de primes et des patients

Le transfert du secteur stationnaire vers l'ambulatoire est judicieux économiquement tout en bénéficiant aux patientes et aux patients. En renforçant ce dernier domaine, l'EFAS contribuera fortement à la maîtrise des coûts. "Les hôpitaux et les cliniques sont prêts à suivre la voie du secteur de la santé du futur. Avec l'EFAS, les conditions pour y parvenir sont enfin réunies", se réjouit Anne-Geneviève Bütikofer, directrice de H+.

### Les hôpitaux se trouvent toujours dans une situation financière précaire

La situation financière des hôpitaux et des cliniques restera tendue, bien que l'EFAS ait été approuvé. Depuis des années, les tarifs des hôpitaux ne couvrent plus les coûts effectifs. Dans l'ambulatoire, le trou à combler est de 30% et en stationnaire de 10%. L'inflation et la pénurie de personnel aggravent encore la situation. H+ réclame donc des mesures supplémentaires afin de préserver le niveau des prestations et de la qualité auquel tient la population: une adaptation des tarifs aux coûts réels et au renchérissement ainsi que l'introduction d'un système tarifaire constitué de forfaits ambulatoires et de TARDOC sont indispensables. À défaut, la qualité pourrait en souffrir et la fourniture des soins devenir problématique.

Contact:

Anne-Geneviève Bütikofer, directrice  
Tél.: 031 335 11 63  
E-mail: [medien@hplus.ch](mailto:medien@hplus.ch)